

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/94 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE – ANNEE 2024

En lien avec la stratégie de transition écologique du territoire et la demande des entreprises, la CCT souhaite continuer à travailler en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère sur un accompagnement des entreprises sur le volet environnement.

Cette action avait débuté l'an dernier et avait rencontré un franc succès auprès des entreprises du territoire.

Fort de ce succès, il est prévu de renouveler cette action et de la développer en 2024 avec de l'information de 1^{er} niveau pour les entreprises artisanales qui auraient des questions (jusqu'à 10 entreprises), des accompagnements individuels plus approfondis pour celles qui seraient demandeuses (jusqu'à 6 entreprises) et des prestations expertise photovoltaïque et éclairage (jusqu'à 2 entreprises).

Ce partenariat prévoit la signature d'une convention annuelle et d'une convention cadre triennale qui a déjà été signée l'an dernier.

Cette action se déroulera sur l'année 2024 dès signature de cette convention. Elle est prévue au BP 2024 du service emploi & économie pour un montant de 3 972€ maximum (en fonction du nombre d'entreprises accompagnées).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat annuelle avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Isère pour l'année 2024 et tout document en rapport,

Fait à Saint Martin de Clelles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3/6/24 et de sa publication le 3/6/24